



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
MAIRIE DE BONNEUIL-en-FRANCE
15, rue de Gonesse
95500 – BONNEUIL-en-FRANCE

Tél. : 01.39.86.30.40

Fax : 01.39.93.67.08

E-mail : mairie@bonneuil-en-france.fr

Date de convocation : 10/02/2022

Date d'affichage 10/02/2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Abdellah BENOURET, Maire.

Présents : Abdellah BENOURET, Bernard BREGEAT, Claude BONNET, Dominique LOUREIRO, Pierre HAUTEFEUILLE, Myriam LOPES, Elisabeth JOLY, Jean-Claude BONNEVIE, Samuel GUILON, Régine GUYON, Nabil ABID, Jessica MAUDUIT.

Représentés avec pouvoirs : Haissata CAMARA à Elisabeth JOLY
Jean-Luc HERKAT à Elisabeth JOLY

Absents : Laurence DELFIN

Secrétaire de séance : Régine GUYON

1°(Annule et remplace la délibération du 21 septembre 2020) ENCOURAGEMENT A LA PRATIQUE SPORTIVE OU AUX ACTIVITES CULTURELLES

Afin d'encourager la pratique sportive ou celle d'activités culturelles, la commune a mis en place une subvention destinée à ses administrés.

Cette subvention peut être sollicité une seule fois par an et par personne pour une seule activité soit sportive soit culturelle sur présentation du justificatif, fournir facture originale + licence, toute fraude entraînera la suppression totale de la subvention. Le plafond de remboursement est à hauteur de 50 % du tarif annuel d'adhésion avec un plafond de 200,00€ pour les 4 à 25 ans et seniors + de 60 ans. Le dossier de remboursement doit arriver en mairie du 1^{er} Septembre au 30 Octobre. Pour les activités de chasse et de pêche, les demandes pourront être déposées aux dates de renouvellement des licences et des autorisations. **Vote à l'unanimité,**

2°Approbation du recrutement de deux agents de police municipale par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Dix-sept communes composent actuellement le service de police municipale à caractère intercommunal. Un conventionnement pluriannuel (2021-2026), entre la communauté d'agglomération et ces dix-sept communes prévoit notamment une évolution annuelle des effectifs sur ces 6 années (34 à 43 policiers municipaux).

Pour rappel, ces policiers municipaux sont financés à 100% par les communes.

En 2022, il est prévu une augmentation des effectifs pour les communes du Mesnil-Amelot et de Louvres (chacune un policier municipal supplémentaire, soit deux équivalents temps plein au total).

Pour la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de recruter deux agents de police municipale supplémentaires.

Le conseil municipal délibère,

Par 13 voix pour et 1 Abstention M. Pierre HAUTEFEUILLE.

1°) °) approuve le recrutement de deux agents de police municipale supplémentaires afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (17) et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions :

3° MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE.

Vu la délibération du conseil communautaire de Roissy Pays de France n°22.001 du 3 février 2022 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (compétence maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, lutte contre l'érosion des sols) ;

Considérant la nécessité pour la communauté d'agglomération Roissy Pays de France d'intervenir sur son territoire en matière de maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et de lutte contre l'érosion des sols et ce afin de préserver les biens publics et privés ;

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

4° DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaiterait développer d'avantage le système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation de ce dispositif de vidéo-protection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dégradations relevées ces dernières années nous amènent à envisager davantage de caméras.

En outre, dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a vocation à faciliter le financement de ce type de projet.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection sur la Commune de Bonneuil-en-France
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet (FIPD, DETR,...)

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus présentées.

La séance s'est levée à 19h35.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Abdellah BENOURET



